

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

PLAN D'ACTION POUR 2015
2016
2017 ET 2018

TEXTE SIMPLIFIÉ

Montréal 

Photo de la page couverture :
Représentation de Montréal par
des bâtiments résidentiels et des
immeubles commerciaux du
centre-ville

Mot du maire Denis Coderre

Je suis fier de vous présenter
le plan d'action en accessibilité universelle
de la Ville de Montréal.

Le plan d'action en accessibilité universelle
dit ce que la Ville de Montréal veut faire
pour l'accessibilité universelle
à Montréal.

Nous voulons une ville accueillante
et accessible pour tout le monde.

La Ville travaille en équipe
avec les arrondissements.

La Ville fait de plus en plus d'actions
pour l'accessibilité universelle.

Il y a toujours des défis.

Nous avons encore beaucoup de travail à faire.

Mais nous travaillons fort
pour avoir une ville accessible.

Le maire de Montréal,

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Denis Coderre, the Mayor of Montreal.

Denis Coderre

Mot de Monique Vallée

Je suis heureuse de vous présenter
le plan d'action en accessibilité universelle
de la Ville de Montréal.

L'accessibilité universelle est très importante
pour la Ville de Montréal.

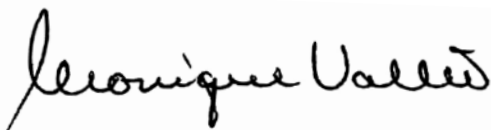
Depuis plusieurs années,
la Ville de Montréal
est devenue spécialiste
de l'accessibilité universelle.

La Ville de Montréal est toujours prête
à essayer des choses nouvelles
pour l'accessibilité universelle.

La Ville veut offrir des services accessibles,
des bâtiments accessibles
et des communications accessibles
pour tous les citoyens.

La Ville de Montréal
fait déjà beaucoup d'actions
pour l'accessibilité universelle.

La Ville veut faire encore plus d'actions
jusqu'en 2018.

A handwritten signature in black ink, reading "Monique Vallée". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Monique Vallée

Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

L'accessibilité universelle, c'est utile pour tout le monde

Tout le monde peut avoir des limitations pendant sa vie.

Tout le monde peut avoir de la difficulté à se déplacer.

Tout le monde peut avoir de la difficulté à voir ou à entendre.

Tout le monde peut avoir de la difficulté à comprendre.

Les limitations peuvent être pour toujours ou pour un moment.

Les limitations peuvent arriver quelquefois ou tout le temps.

Une personne peut naître avec des limitations.

Une personne peut avoir des limitations après un accident.

Une personne avec des limitations peut rencontrer des obstacles.

La Ville veut diminuer ou supprimer les obstacles.

La Ville veut éviter de créer de nouveaux obstacles.

La Ville fait beaucoup d'accessibilité universelle.

La Ville veut que ce soit facile
pour tout le monde :

- d'entrer et de se déplacer
dans les bâtiments de la Ville
- d'utiliser les services de la Ville
- de comprendre les communications
de la Ville

La Ville veut penser aux besoins
de toutes les personnes qui ont les limitations.

La Ville de Montréal
veut améliorer la qualité de vie des citoyens.

L'accessibilité universelle
améliore la qualité de vie
de beaucoup de gens.

L'accessibilité universelle aide tout le monde.

Dans ce document,
la Ville présente des actions
pour rendre Montréal accessible.

Une Ville pour tout le monde.

À Montréal, on fait de l'accessibilité universelle

La Ville fait de l'accessibilité universelle depuis 2002.

En 2011,
la Ville a écrit la Politique
d'accessibilité universelle.

C'est un document qui dit
ce que la Ville veut faire
pour l'accessibilité universelle.

C'est un document qui aide
tous les employés de la Ville
à faire des bons projets
pour l'accessibilité universelle.

La Ville veut répondre aux besoins
de tous les citoyens.

La Ville veut un Montréal
complètement accessible
pour tous les citoyens.

Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal

Ce que la Ville de Montréal veut

La Ville de Montréal veut
encore plus d'accessibilité universelle
partout dans la Ville.

L'accessibilité universelle,
c'est l'accès de la même façon
pour tout le monde :

- à tous les bâtiments
- à tous les services
- à tous les programmes

L'accessibilité universelle,
c'est aussi l'accès à la même information
au même moment
pour tout le monde.

Ce que la Ville pense

L'accessibilité universelle
a rapport avec toutes les activités
dans la vie des personnes.

Faire de l'accessibilité universelle,
c'est respecter les droits
de tous les citoyens.

L'accessibilité universelle
sert à inclure tout le monde.

Ce que la Ville fait

La Ville pense à l'accessibilité universelle dans les décisions pour Montréal.

La Ville pense à l'accessibilité universelle dans les projets pour Montréal.

La Ville de Montréal encourage le travail en équipe.

La Ville de Montréal veut que les spécialistes se parlent et partagent leurs connaissances.

La Ville de Montréal encourage les nouvelles idées pour améliorer la Ville.

La Ville de Montréal travaille en équipe avec des organismes.

La Ville de Montréal écrit des documents.

Les documents disent ce que la Ville fait chaque année pour l'accessibilité universelle.

Ce que la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal dit

La Politique d'accessibilité universelle est seulement pour la Ville.

Cette politique parle de l'accessibilité universelle :

- dans les bâtiments
dans les lieux publics
et dans les rues de la Ville
- dans les programmes
dans les services
et dans les emplois de la Ville
- dans la communication
et dans l'information de la Ville
- dans la formation des employés de la Ville

Les personnes qui travaillent pour la Ville doivent respecter la Politique d'accessibilité universelle.

Quand la Ville a un peu d'argent, la Ville peut faire un peu d'accessibilité universelle.

Quand la Ville a beaucoup d'argent, la Ville peut faire beaucoup d'accessibilité universelle.

Des actions qui continuent et des nouvelles actions

Ce plan d'action présente
les actions de la Ville en accessibilité universelle
pour 2015,
2016,
2017 et 2018.

La Ville peut faire différentes choses
pour améliorer la qualité de vie
des citoyens qui ont des limitations.

On peut améliorer les bâtiments de la Ville
et les lieux publics de la Ville.

Par exemple :

- 19 bureaux des maires d'arrondissement
- 45 bibliothèques
- 34 arénas
- 120 piscines
- 116 pataugeoires
- 99 jeux d'eau
- environ 2 000 feux de circulation
- beaucoup de trottoirs
- 1 274 parcs
- 19 grands parcs

On peut aussi améliorer
les services aux citoyens.

Par exemple :

- le numéro de téléphone 311
- le site Web de la Ville
- les documents d'information

Faire de l'accessibilité universelle du début d'un projet jusqu'à la fin d'un projet

La Ville pense à l'accessibilité universelle
du début d'un projet
jusqu'à la fin d'un projet.

Par exemple :

La Ville veut construire un nouveau bâtiment.

1. La Ville explique à toutes les personnes du projet
c'est quoi l'accessibilité universelle.
2. La Ville construit un bâtiment accessible.
3. La Ville informe les citoyens
avec des documents accessibles.

Tout le monde travaille en équipe
à la Ville.

Quand on travaille en équipe,
on peut faire des bâtiments plus accessibles.

Quand on travaille en équipe,
on peut offrir des bons services
pour longtemps.

Des gens et de l'argent

Dans les prochaines années,
beaucoup d'employés de la Ville
travailleront sur des projets
d'accessibilité universelle.

La Ville prévoit beaucoup d'argent
pour l'accessibilité universelle.

Chacun son rôle

La Ville s'assurera
que les projets d'accessibilité universelle
se passent bien.

Un membre du comité exécutif de la Ville
est responsable de l'accessibilité universelle.

Dans chaque arrondissement,
il y a une personne responsable
de l'accessibilité universelle.

Il y a aussi des employés de la Ville
responsables de l'accessibilité universelle.

C'est le Service de la diversité sociale et des sports.

Le Service de la diversité sociale et des sports
écrit des documents
sur l'accessibilité universelle.

Le Service de la diversité sociale et des sports
s'assure que les projets d'accessibilité universelle
de la Ville
se passent bien.

Le Service de la diversité sociale et des sports
s'assure que tout le monde travaille en équipe.

Le Service de la diversité sociale et des sports
explique aux employés
c'est quoi l'accessibilité universelle.

Le Service de la diversité sociale et des sports
fait des projets d'accessibilité universelle.

Porteurs de dossier

Les porteurs de dossier
sont des experts de l'accessibilité universelle.

Les porteurs de dossier
s'assurent que les projets d'accessibilité universelle
se passent bien.

Les porteurs de dossier travaillent en équipe
avec des organismes.

Les noms des porteurs de dossier
sont à la fin du document.

Un travail d'équipe avec les organismes

Le Comité des partenaires en accessibilité universelle est un groupe de personnes.

Ces personnes sont des spécialistes de l'accessibilité universelle.

La Ville de Montréal fait des projets avec le Comité des partenaires.

Le Comité des partenaires décide quels projets sont les plus urgents pour améliorer la vie des citoyens.

Le Comité des partenaires donne des conseils à la Ville en accessibilité universelle.

Le Comité des partenaires parle de l'accessibilité universelle.

Le Comité des partenaires travaille en équipe avec la Ville.

Les noms des personnes du Comité des partenaires sont à la fin du document.

L'Ombudsman de Montréal

L'Ombudsman de Montréal
défend les droits municipaux
des citoyens.

L'Ombudsman de Montréal est indépendante.

Ça veut dire que la Ville
ne peut pas lui dire quoi faire
ou ne pas faire.

L'Ombudsman de Montréal
peut faire des enquêtes.

L'Ombudsman de Montréal
peut aussi donner des conseils à la Ville.

L'Ombudsman de Montréal
fait des projets d'accessibilité universelle
avec la Ville de Montréal.

L'Ombudsman de Montréal
s'assure que la Ville
pense à l'accessibilité universelle
dans les projets.

Avec l'Ombudsman,
la Ville a fait des terrasses publiques accessibles
à Montréal.

L'Ombudsman a aussi vérifié l'accessibilité
du Quartier des spectacles.

Les actions importantes pour 2015, 2016, 2017 et 2018

La Ville de Montréal a 4 sortes de projets d'accessibilité universelle.

1. Projets dans les bâtiments
et les lieux publics
2. Projets dans les programmes,
les services et l'emploi
3. Projets dans les communications
4. Projets de formation

1. Projets dans les bâtiments et les lieux publics

Action 1 : Faire des programmes et des règlements

La Ville et les arrondissements
donneront de l'argent
pour des programmes de la Ville.

Par exemple :

- le programme pour l'accessibilité
des bâtiments de la Ville
- le programme de rénovation
et de construction des bibliothèques
- le programme pour la rénovation
des arénas de la Ville

Les arrondissements garderont de l'argent
pour faire des projets d'accessibilité universelle
dans les bâtiments.

Les arrondissements
auront des terrasses accessibles.

Action 2 :

Rendre des bâtiments accessibles et construire des bâtiments accessibles

Les bâtiments de la Ville en rénovation
et les nouveaux bâtiments de la Ville
seront plus accessibles.

Par exemple :

- les bureaux des maires d'arrondissement
- les bibliothèques
- les maisons de la culture
- les arénas
- les centres sportifs

Action 3 :

Rendre les lieux publics plus accessibles

Les arrondissements
achèteront des équipements accessibles
pour les lieux publics.

Par exemple :

- les tables de pique-nique
- les bancs publics
- les jeux
- les fontaines
- les terrasses

La Ville et les arrondissements
feront des sentiers accessibles.

La Ville et les arrondissements
installeront des panneaux plus bas
pour les personnes en fauteuil roulant.

Les arrondissements vont faire
des coins de rue plus larges.

Les personnes en voiture
verront mieux les piétons
qui traversent la rue.

Les rues seront plus sécuritaires.

2. Projets dans les programmes, les services et l'emploi

Action 4 : Permettre à tout le monde de participer aux activités culturelles par des services accessibles

Les arrondissements vont acheter
des livres en gros caractères
et des livres audio
pour les bibliothèques.

Chaque année,
les arrondissements vont fêter
le Mois de l'accessibilité universelle
dans les bibliothèques.

Le Mois de l'accessibilité universelle
sert à faire connaître à tout le monde
les personnes qui ont des limitations.

Il y aura des visionneuses
dans les bibliothèques
pour lire les journaux et les revues.

Une visionneuse est un appareil
pour les personnes qui ont de la difficulté à voir.

La visionneuse
aide les personnes à mieux voir
les journaux et les revues.

Action 5 : Offrir des loisirs accessibles

La Ville et les arrondissements
donneront de l'argent
pour le Programme d'accompagnement en loisir.

Le Programme d'accompagnement en loisir
permet à des personnes avec des limitations
de participer à des activités de sport
et de loisir.

Chaque année,
le Programme d'accompagnement en loisir
aide plus de 1 000 personnes.

La Ville et les arrondissements
donneront de l'argent à des organismes PANAM.

Les organismes PANAM
font des activités de sport
et de loisir adaptées.

La Ville et les arrondissements
veulent que tout le monde utilise
les lieux accessibles
pour le sport et le loisir.

La Ville donnera de l'argent
à des organismes
qui travaillent avec le ministère du Travail.

Action 6 :
Offrir des services accessibles
aux citoyens avec des limitations
et encourager à participer à la démocratie

En hiver,
la Ville et les arrondissements
dénèigeront les débarcadères accessibles
pour les personnes à mobilité réduite.

En été,
les arrondissements offriront
des petits jardins
placés plus haut.

Quand les jardins sont plus hauts,
les personnes âgées
et les personnes à mobilité réduite
peuvent jardiner plus facilement.

Les arrondissements
offriront gratuitement
des médailles d'identité
pour les chiens-guides.

Action 7 :
Offrir des emplois pour les personnes handicapées
à la Ville de Montréal

La Ville et les arrondissements
feront des actions
pour l'égalité en emploi.

Les personnes avec des limitations
pourront demander un test
ou une entrevue adaptés
pour avoir un emploi à la Ville.

La Ville et les arrondissements
offriront des outils
pour aider les personnes avec des limitations
à commencer un nouvel emploi.

Les arrondissements offriront plus d'emplois
et plus de stages
pour les personnes avec des limitations.

Les arrondissements aideront
les employés avec des limitations
dans leur emploi.

Les arrondissements offriront
des outils adaptés
et des conditions de travail adaptées.

3. Projets dans les communications

Action 8 :

Donner de l'information aux citoyens sur les services accessibles de la Ville

La Ville et les arrondissements
annonceront les services accessibles
de la Ville.

Les services accessibles
seront annoncés dans le répertoire
d'activités culturelles,
de sport et de loisir.

Le répertoire est une revue.

La revue présente les activités
dans l'arrondissement.

Action 9 :

Faire connaître les organismes spécialistes des communications de la Ville

La Ville et les arrondissements
écriront un guide
pour présenter les services
et les activités des organismes.

Action 10 : **Offrir des communications adaptées**

La Ville et les arrondissements continueront à offrir le site Web Accès Simple en texte simplifié.

Les arrondissements offriront des appareils pour mieux entendre dans les salles du conseil.

Les salles du conseil sont des salles de la Ville pour les réunions publiques.

Il y aura aussi des appareils pour mieux entendre dans d'autres bâtiments de la Ville.

La Ville et les arrondissements offriront un service en langue des signes pour les séances du conseil.

Les citoyens pourront demander le service en langue des signes.

La Ville continuera de travailler avec le RAAMM, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain.

Le RAAMM s'occupe du Publiphone.

Le Publiphone donne de l'information sur la Ville par téléphone.

4. Projets de formation

Action 11 :

Offrir des cours sur l'accessibilité universelle

La Ville donnera des cours
aux employés de la Ville
sur :

- la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal
- l'accessibilité dans les bâtiments et dans les lieux publics
- le déneigement
- la sécurité des chantiers de construction
- l'accueil des personnes avec des limitations
- les communications accessibles

Action 12 :

Faire connaître l'accessibilité universelle aux citoyens, aux organismes et aux entreprises

La Ville organisera des activités
pour faire connaître l'accessibilité universelle.

Les activités seront offertes aux citoyens,
aux organismes
et aux entreprises.

La suite du plan d'action

La Ville de Montréal
peut faire de l'accessibilité universelle
grâce au travail en équipe.

Le plan d'action de la Ville
pense aux besoins des citoyens.

Le plan d'action de la Ville
pense aux projets les plus urgents
des organismes.

Le plan d'action de la Ville
sert à améliorer la vie
de tous les citoyens de Montréal.

Les responsables de l'accessibilité universelle
à la Ville
travaillent fort pour faire des projets.

La Ville s'assurera
que les projets d'accessibilité universelle
se passent bien.

Porteurs de dossier en accessibilité universelle

Johanne Savard,
Ombudsman de Montréal

Porteurs de dossier dans les arrondissements

Lisa Siminaro
à Ahuntsic-Cartierville

Mélanie Hamel
à Anjou

Brigitte Lemay
à Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Saad Moumni
à L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Martin Mousseau
à Lachine

Marie-Annick Lussier
à LaSalle

Alain Nolet
à Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Édith Janisse
à Montréal-Nord

Suzanne L'Espinay-Jeffrey
à Outremont

Alain Goulet
à Pierrefonds-Roxboro

Claudia Coulombe
au Plateau-Mont-Royal

Luc Rousseau
à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Chantal Lauzon
à Rosemont-La Petite-Patrie

Marie-Pascale Richard
à Saint-Laurent

Nathalie Hébert
à Saint-Léonard

Jean Lewis
au Sud-Ouest

Gaston Poirier
à Verdun

Josée Poirier
à Ville-Marie

Brigitte Beaudreault
à Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

**Porteurs de dossier
à la Ville**

Jean-Marc Lavigne

Sylvie Tousignant

Jean-Marc Boissonnet

Anne Pontbriand

Chantale Philie
Martin Gince
Olivier Beausoleil
Isabelle Lussier
Lucie Bédard
Julie Linteau
Élisabeth Bonner
Liliane Lafortune
Érik Vincent
Jean-Luc Nadeau
Benoit Dagenais
Claire McKenna
Sylvie Barriault
Pierre-Étienne Gendron-Landry
Stéphane Patry
Nicole Paquette
Claude Savage

Membres du Comité des partenaires en accessibilité universelle

Lahssen Abbassi
CRADI,
Comité régional des associations
pour la déficience intellectuelle

Lise Roche
AlterGo

Marie Turcotte
Ex æquo

Maryse Leclair
TCAÎM,
Table de concertation des aînés
de l'île de Montréal

Olivier Beausoleil
Ville de Montréal

Serge Poulin
ROPMM
Regroupement des organismes du Montréal métropolitain

Sophie Lanctôt
Société Logique

Merci

Ce document a été fait
par le Service de la diversité sociale
et des sports
de la Ville de Montréal.

Le document a été écrit par
Olivier Beausoleil,
conseiller à la Ville.

Les arrondissements et la Ville
ont aidé à écrire ce document.

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

**Ce document est simplifié.
Adaptation en texte simplifié
Simplicom, octobre 2015**

Vous pouvez trouver ce document
sur le site
ville.montreal.qc.ca/accessibilite

Vous pouvez aussi avoir
ce document
en gros caractères,
en braille
et en langue des signes.

Pour avoir une version adaptée,
appelez au **514 872-0793**.

Renseignements

Vous avez des questions sur ce
document ?

Posez vos questions à
Olivier Beausoleil
à la Ville de Montréal.

Téléphone :
514 872-9776

Courriel :
obeausoleil@ville.montreal.qc.ca

ville.montreal.qc.ca/accessibilite